



APPEL A PROJETS POC (Proof Of Concept)

L'Institut Charles Gerhardt Montpellier et la SATT AxLR lancent un appel à projets ayant pour objectif la réalisation d'une preuve de concept innovante. Cet appel à projets permettra d'émuler et de soutenir des projets qui sont encore au stade de l'idée et de faire ainsi émerger de nouvelles technologies.

Pour qui ?

Cet appel à projets s'adresse à tous les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs de l'ICGM.

Les post-doctorants sont invités à participer. Le projet présenté dans l'AAP POC doit être une nouvelle idée dont les recherches et les développements n'ont pas été prévus dans un autre programme. Toutefois, un chercheur permanent du laboratoire devra obligatoirement être associé au projet en tant que porteur.

Pour quoi faire ?

Vos recherches bibliographiques ou vos résultats expérimentaux vous amènent à considérer un nouveau concept, une idée nouvelle ou encore une amélioration de l'existant. La prochaine étape consiste à valider votre approche à travers la mise en situation de votre découverte, c'est-à-dire, la validation de la preuve de concept avec, par exemple :

- La réalisation d'un démonstrateur labo,
- La production d'un échantillon représentatif

Profitez de cet appel à projets pour financer ces étapes déterminantes.

Les dépenses éligibles sont les consommables, le petit matériel, les analyses, les ressources humaines recrutées spécifiquement pour le projet et les prestations... La durée maximale du projet est fixée à 12 mois.

Quels sont les prérequis ?

- Être prêt à participer activement, aux côtés de la SATT AxLR, à la maturation, la valorisation et le transfert technologique du concept si le cas se présente ;
- Ne pas avoir divulgué son concept à l'extérieur par quelque moyen ;
- Ne pas être déjà engagé sur ce concept dans un projet collaboratif avec une entreprise ;
- Être indépendant de tout droit de propriété intellectuelle détenu par une entreprise ;
- Pouvoir générer un « objet de propriété intellectuelle » : brevet, savoir-faire, logiciel, etc. ;
- Apporter à court ou moyen terme une solution à un besoin socio-économique identifié ;

Comment participer ?

Les candidats proposent leur projet en remplissant la Fiche d'inscription en ANNEXE 1 et l'adressent par mail au plus tard le **01/09/2022** à l'adresse chimie@axlr.com et à icgm-direction@umontpellier.fr

Une journée d'audition programmée le 23/09/2022 permettra à chaque candidat de défendre son projet (présentation de 12 minutes selon la trame proposée en annexe 2, puis questions du comité de sélection pendant 10-15 minutes). Nous vous invitons à suivre le plan de présentation joint en ANNEXE 2.

Qui sélectionne les projets ?

La sélection des projets est réalisée par un comité de sélection composé comme suit :

- Le directeur de l'ICGM
- Le directeur de l'Institut Carnot
- La chargée d'affaires et des relations industrielles du CNRS,
- Le chef de projet/Business developer chimie de la SATT AxLR,
- Un(e) ingénieur(e) Brevet SATT AXLR

Le comité de sélection évalue les projets selon les critères suivants :

- Nouveauté, originalité,
- Projet pouvant générer à court ou moyen terme de la propriété intellectuelle,
- Faisabilité scientifique,
- Solution répondant à des besoins socio-économiques (applications potentielles identifiées),
- Valorisation potentielle de la technologie sur le marché

Les porteurs de projet retenus seront informés de leur sélection trois semaines après la journée d'audition, soit au plus tard le 14/10/2022.

Si je suis sélectionné(e) ?

Le candidat retenu bénéficie d'un financement maximum de 25 k€ (frais de gestion de la tutelle inclus) pour la réalisation de son projet. Afin de promouvoir cet AAP, le Laboratoire ne prélèvera aucun frais sur ce financement.

Le projet pourra démarrer après validation de l'investissement par le comité de direction AxLR et la mise en place de la convention de maturation entre la SATT AxLR et le laboratoire.

Le chercheur s'engage à présenter ses résultats devant le comité de sélection ou à minima à la SATT AxLR 1 mois au plus tard après la fin du projet. Un rapport final sera remis au chef de projet AxLR pour qu'il évalue les résultats afin de décider de la poursuite du projet en maturation au sein de la SATT AxLR ou d'une orientation vers d'autres dispositifs de financement.

Les dates à retenir :

- Fiche d'inscription (Annexe 1) à renvoyer au plus tard le **01/09/2022**
- Audition des projets (Annexe 2) le **23/09/2022**
- Information Lauréats le **14/10/2022**
- Démarrage opérationnel des projets à partir de **janvier 2023**
- Fiche d'inscription à adresser à chimie@axlr.com
- Pour tout renseignement, contactez l'ICGM : icgm-direction@umontpellier.fr
- Ou la SATT AxLR : dimitri.truyen@axlr.com – 06 50 09 27 63



APPEL A PROJETS POC (Proof Of Concept)

ANNEXE 1 : Fiche d'inscription

(à retourner à chimie@axlr.com et à icgm-direction@umontpellier.fr)

PORTEUR :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Mail :

Département :

Téléphone :

PROJET :

Titre :

Résumé (10 lignes max) :

Donner le principe général de l'invention, les besoins auxquels elle répond.

Propriété intellectuelle :

Indiquer les éventuels titres de propriété intellectuelle déposés ayant un lien avec le projet (brevet, savoir-faire, dépôt de logiciel, etc.) ou si le projet est susceptible de générer de la PI

Objectif du programme :

Indiquer quel est l'objectif visé via le financement de cet appel à projet POC



APPEL A PROJETS POC (Proof Of Concept)

ANNEXE 2 : Plan de présentation

(Durée maximale de la présentation : 12 minutes)

1. Présentation

- a) Porteur
- b) Equipe
- c) Thématiques générales de recherche du porteur/équipe

2. Principe de l'invention

- a) Origine : contexte, recherche propre, collaborations
- b) Principe général de l'invention
- c) Stade de développement

3. Applications potentielles

- 1) Quel problème peut être résolu par l'invention, à quel besoin répond-elle ?
- 2) Exposer les avantages présumés de l'invention
- 3) Situer l'invention dans l'environnement technologique : quelles sont les recherches concurrentes académiques dans le domaine ? quelles sont les solutions disponibles et commercialisées actuellement ?

4. Programme de développement

- a) Expérimentations
- b) Ressources matérielles et besoins en prestations (Budget)
- c) Planification des expérimentations (diagramme de Gantt)
- d) Proposition de livrables